

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :14
Absents :5
Pouvoirs :3
Pour :17
Contre :0
Abstention :0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 29 septembre 2023
.....

Date de la convocation :
21 septembre 2023
Date d'affichage de la convocation :
23 septembre 2023
Date de la publication de la délibération :
5 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le 29 septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, S. TANGUY.

Etaient absents : G. QUEAU, excusée, pouvoir à P. BOUSSARD ; F. LE DOUY, excusé, pouvoir à S. TANGUY ; C. L'HARIDON, excusée, pouvoir à JR. TANGUY ; J. KERSAUDY, excusé ; C. DANTEC, excusée.

Secrétaire de séance : JR. TANGUY

Délibération N°2023/09/02

SÉCURISATION DE LA TRAVERSÉE DE LA RD N°56 – LA PLAISANCE : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

En 2021, la commune devenait propriétaire du bien situé au lieu-dit La Plaisance - 13 route de Plogonnec à Guengat (maison + annexe) en vue de sa démolition dans le cadre du projet de sécurisation de la traversée de la RD N°56.

Suite aux diverses réunions de la commission urbanisme, travaux et cadre de vie, une demande de permis de démolir a été déposée (autorisation accordée le 21.04.2023) et un diagnostic amiante avant travaux a été réalisé en juillet.

Trois offres sont parvenues en mairie pour la déconstruction des bâtiments existants. L'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise LE PAPE de Plomelin d'un montant de 48 950,00 € HT.

Après les travaux de démolition pris en charge par la Commune, des travaux d'aménagement de la RD N°56 seront réalisés par le Département. M. le Maire rappelle que ces travaux sont également soutenus par la Région dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la démolition du bien (maison + annexe) appartenant à la commune situé 13 route de Plogonnec,
- AUTORISE le Maire à engager les travaux de démolition et tous les travaux nécessaires dans le cadre du projet de sécurisation de la RD N°56 au lieu-dit La Plaisance,
- AUTORISE le Maire à signer l'offre de l'entreprise LE PAPE pour un montant de 48 950,00 € HT et tous les documents à intervenir.

Le Maire,

David LE GOFF



Le secrétaire de séance,

Jean-René TANGUY

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :14
Absents :5
Pouvoirs :3
Pour :17
Contre :0
Abstention :0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 29 septembre 2023
.....

Date de la convocation :
21 septembre 2023
Date d'affichage de la convocation :
23 septembre 2023
Date de la publication de la délibération :
12 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le 29 septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, S. TANGUY.

Etaient absents : G. QUEAU, excusée, pouvoir à P. BOUSSARD ; F. LE DOUY, excusé, pouvoir à S. TANGUY ; C. L'HARIDON, excusée, pouvoir à JR. TANGUY ; J. KERSAUDY, excusé ; C. DANTEC, excusée.

Secrétaire de séance : JR. TANGUY

Délibération N°2023/09/03

RÉGULARISATION D'UNE ANOMALIE CADASTRALE : ROUTE DE SAINT ALOUARN

Il est proposé au Conseil Municipal de régulariser une anomalie cadastrale route de Saint Alouarn en autorisant l'intégration, dans le patrimoine de la commune, de 1 437 m² environ faisant partie de l'assiette de la route et appartenant aujourd'hui à 3 propriétaires différents (M. et Mme ROSPARS, Mme KERVENNIC, indivision CHUTO).

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir ces 1 437 m² à l'euro symbolique et de retenir une valeur de 0,50 € le m² pour l'intégration de ce bien dans l'inventaire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission urbanisme, travaux et cadre de vie qui s'est réunie le 12.09.2023, à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique des différentes parcelles constituant l'assiette de la route de Saint Alouarn pour mise à jour du cadastre,
- ACCEPTE l'intégration des 1 437 m² dans le domaine communal et de retenir une valeur de 0,50 € le m² pour leur intégration dans l'inventaire de la commune,
- DECIDE de prendre en charge les frais de géomètre et frais d'acte liés à cette cession,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié et tous les documents afférents à cette cession.

Le Maire,

David LE GOFF



Le secrétaire de séance,

Jean-René TANGUY

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :14
Absents :5
Pouvoirs :3
Pour :16
Contre :0
Abstention :1

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 29 septembre 2023
.....

Date de la convocation :
21 septembre 2023
Date d'affichage de la convocation :
23 septembre 2023
Date de la publication de la délibération :
5 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le 29 septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, S. TANGUY.

Etaient absents : G. QUEAU, excusée, pouvoir à P. BOUSSARD ; F. LE DOUY, excusé, pouvoir à S. TANGUY ; C. L'HARIDON, excusée, pouvoir à JR. TANGUY ; J. KERSAUDY, excusé ; C. DANTEC, excusée.

Secrétaire de séance : JR. TANGUY

Délibération N°2023/09/04

LOCAUX ASSOCIATIFS : DÉNOMINATION DES SALLES ET DE L'ESPACE EXTÉRIEUR

Il y a lieu de nommer la salle associative et l'espace situé devant les locaux associatifs nouvellement créés.

Les membres de la commission communication proposent :

Nom de la salle : Angèle Jacq, Jean-Marie Déguignet, Pierre Jakez Helias

Nom de l'espace extérieur : Florence Arthaud, Éric Tabarly, Commandant Cousteau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 abstention,

- NOMME la salle associative : salle Jean-Marie Déguignet,
- NOMME l'espace extérieur : espace Florence Arthaud,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à venir.

Le Maire,

David LE GOFF



Le secrétaire de séance,

Jean-René TANGUY

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :14
Absents :5
Pouvoirs :3
Pour :17
Contre :0
Abstention :0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 29 septembre 2023
.....

Date de la convocation :

21 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation :

23 septembre 2023

Date de la publication de la délibération :

5 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le 29 septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, S. TANGUY.

Etaient absents : G. QUEAU, excusée, pouvoir à P. BOUSSARD ; F. LE DOUY, excusé, pouvoir à S. TANGUY ; C. L'HARIDON, excusée, pouvoir à JR. TANGUY ; J. KERSAUDY, excusé ; C. DANTEC, excusée.

Délibération N°2023/09/05

SERVICE DE PROXIMITÉ EN MILIEU RURAL (VENTE DE PRODUITS LOCAUX EN CIRCUIT COURT) : MODALITÉS CONCERNANT L'APPROVISIONNEMENT DES CASIERS PARTAGÉS

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les casiers partagés sont aujourd'hui installés dans le local communal situé 26 rue de Bretagne soit 64 casiers réfrigérés et 94 casiers secs qui seront mis en service prochainement.

M. le Maire propose de signer une convention pour la gestion des casiers avec la société MYEASYWAY de Plonéour-Lanvern et présente la convention pour l'approvisionnement des casiers intégrant les modalités de fonctionnement qui sera proposée aux producteurs et commerçants locaux qui souhaiteraient disposer des casiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission finances et vie économique qui s'est réunie le 05.09.2023, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer une convention pour la gestion des casiers avec la société MYEASYWAY de Plonéour-Lanvern,
- AUTORISE le Maire à signer une convention pour l'approvisionnement des casiers avec les producteurs et commerçants locaux intégrant les modalités de fonctionnement des casiers.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Le Maire,


David LE GOFF



Le secrétaire de séance,


Jean-René TANGUY

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :14
Absents :5
Pouvoirs :3
Pour :17
Contre :0
Abstention :0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 29 septembre 2023
.....

Date de la convocation :
21 septembre 2023
Date d'affichage de la convocation :
23 septembre 2023
Date de la publication de la délibération :
5 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le 29 septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Étaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, S. TANGUY.

Étaient absents : G. QUEAU, excusée, pouvoir à P. BOUSSARD ; F. LE DOUY, excusé, pouvoir à S. TANGUY ; C. L'HARIDON, excusée, pouvoir à JR. TANGUY ; J. KERSAUDY, excusé ; C. DANTEC, excusée.

Délibération N°2023/09/06

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE (QBO) : GROUPEMENT DE COMMANDES

Quimper Bretagne Occidentale propose aux 14 communes membres, au CCAS de la ville de Quimper et au CIAS de QBO de reconduire le groupement de commandes afin de mutualiser leur achat de fioul domestique et de gazole non routier et ainsi, bénéficier de conditions financières avantageuses.

Une convention constitutive définira les modalités de fonctionnement du groupement. La convention sera passée pour une période de 4 ans. Possibilité de reconduction tacite pour 1 période supplémentaire de 4 ans.

Le coordonnateur du groupement sera la ville de Quimper qui sera chargé d'établir le cahier des charges, d'organiser la ou les consultations, d'analyser les offres, de signer et notifier le ou les marchés.

Il appartiendra ensuite à la commune de gérer elle-même les commandes et les factures.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive dudit groupement.

Le Maire,



David LE GOFF

Le secrétaire de séance,

Jean-René TANGUY

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :14
Absents :5
Pouvoirs :3
Pour :17
Contre :0
Abstention :0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 29 septembre 2023
.....

Date de la convocation :

21 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation :

23 septembre 2023

Date de la publication de la délibération :

5 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le 29 septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, S. TANGUY.

Etaient absents : G. QUEAU, excusée, pouvoir à P. BOUSSARD ; F. LE DOUY, excusé, pouvoir à S. TANGUY ; C. L'HARIDON, excusée, pouvoir à JR. TANGUY ; J. KERSAUDY, excusé ; C. DANTEC, excusée.

Délibération N°2023/09/07

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ REPRÉSENTANT LA COMMUNE AU SEIN DE L'ULAMIR E BRO GLAZIK

Suite à la démission de Mme Anne-Marie POUPON, il y a lieu de désigner un nouveau délégué représentant la commune au sein de l'Ulamir e Bro Glazik.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉSIGNE M. Pierrick BOUSSARD, délégué titulaire
- DIT que Mme Sylviane LE CORRE conserve le poste de délégué suppléant.

Le Maire,

David LE GOFF



Le secrétaire de séance,

Jean-René TANGUY

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jean-René Tanguy', is written over the text of the secretary of the session.

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :14
Absents :5
Pouvoirs :3
Pour :17
Contre :0
Abstention :0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 29 septembre 2023
.....

Date de la convocation :
21 septembre 2023
Date d'affichage de la convocation :
23 septembre 2023
Date de la publication de la délibération :
5 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le 29 septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, S. TANGUY.

Etaient absents : G. QUEAU, excusée, pouvoir à P. BOUSSARD ; F. LE DOUY, excusé, pouvoir à S. TANGUY ; C. L'HARIDON, excusée, pouvoir à JR. TANGUY ; J. KERSAUDY, excusé ; C. DANTEC, excusée.

Délibération N°2023/09/08

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – BP 2023

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

• Section fonctionnement - recettes

Chapitre	Compte	Intitulé	Montant
731	73123	Taxes additionnelles / droits de mutation	+ 20 000,00

• Section fonctionnement - dépenses

Chapitre	Compte	Intitulé	Montant
012	64111	Personnel titulaire	+ 10 000,00
012	64131	Personnel non titulaire	+ 5 000,00
012	6453	Cotisations caisses de retraite	+ 5 000,00

Après modification budgétaire, les crédits inscrits en fonctionnement au budget 2023 s'élèveront en dépenses et recettes à 1 075 484,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, suivant l'avis favorable de la commission finances et vie économique réunie le 5 septembre 2023, à l'unanimité,

➤ DECIDE de procéder aux écritures ci-dessus.

Le Maire,


David LE GOFF (Finistère)

Le secrétaire de séance,


Jean-René TANGUY

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :14
Absents :5
Pouvoirs :3
Pour :16
Contre :0
Abstention :1

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 29 septembre 2023
.....

Date de la convocation :

21 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation :

23 septembre 2023

Date de la publication de la délibération :

5 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le 29 septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Étaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, S. TANGUY.

Étaient absents : G. QUEAU, excusée, pouvoir à P. BOUSSARD ; F. LE DOUY, excusé, pouvoir à S. TANGUY ; C. L'HARIDON, excusée, pouvoir à JR. TANGUY ; J. KERSAUDY, excusé ; C. DANTEC, excusée.

Délibération N°2023/09/09

TARIFS COMMUNAUX

Suivant l'avis de la commission des finances, réunie le 5 septembre 2023, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ DECIDE de maintenir, pour l'année 2024, les tarifs suivants :

CONCESSIONS CIMETIERE	10 ans : 88 €
	15 ans : 130 €
	30 ans : 198 €
MINI CONCESSIONS	15 ans : 385 € (1ère acquisition)
	15 ans : 130 € (renouvellement)
COLUMBARIUMS	15 ans : 795 € (1ère acquisition)
	15 ans : 130 € (renouvellement)

DROIT DE PLACE	Installations exceptionnelles :	25 €
	Installations fréquentes et régulières :	1 €

LOCATION DE SALLE*	Particuliers (1 jour)	160 €
	Particuliers (2 jours consécutifs)	260 €
	Particuliers (1/2 journée)	80 €
	Associations communales	gratuit
	Utilisation exceptionnelle (durée 2h maximum)	5 €/h

* nettoyage des locaux par les utilisateurs (30 € appliqués par heure de ménage supplémentaire effectuée par l'agent communal lorsque la salle ne sera pas rendue en état).

0000 100 0 -

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le - 5 OCT. 2023
ID : 029-212900666-20230929-20230909-DE

➤ DECIDE d'augmenter, à compter du 1^{er} octobre 2023, les tarifs suivants :

REPAS CANTINE	Enfant	3,75 €
	Enfant hors commune	4,30 €
	Droit d'assiette*	1,10 €
	3 ^{ème} enfant et plus**	2,10 €

* repas pris à la cantine mais non délivré par la commune : certificat médical obligatoire

** repas pris à la cantine, simultanément avec les deux autres enfants (et les suivants) d'une même famille fréquentant l'école Saint Joseph de GUENGAT et domiciliée sur la commune de GUENGAT.

Le Maire,

David LE GOFF



Le secrétaire de séance,

Jean-René TANGUY

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :14
Absents :5
Pouvoirs :3
Pour :17
Contre :0
Abstention :0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....
Séance du 29 septembre 2023
.....

Date de la convocation :
21 septembre 2023
Date d'affichage de la convocation :
23 septembre 2023
Date de la publication de la délibération :
5 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le 29 septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, S. SOUBEN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, S. TANGUY.

Etaient absents : G. QUEAU, excusée, pouvoir à P. BOUSSARD ; F. LE DOUY, excusé, pouvoir à S. TANGUY ; C. L'HARIDON, excusée, pouvoir à JR. TANGUY ; J. KERSAUDY, excusé ; C. DANTEC, excusée.

Délibération N°2023/09/10

SUBVENTION ARBRE DE NOEL - ECOLE DE GUENGAT : ANNEE 2023

Suivant l'avis de la commission finances et vie économique, réunie le 5 septembre 2023, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de verser, pour l'année 2023, **13 €** par enfant pour l'arbre de Noël des enfants fréquentant l'école Saint Joseph de GUENGAT,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Les crédits sont inscrits au budget 2023.

Le Maire,

David LE GOFF



Le secrétaire de séance,

Jean-René TANGUY